

REGLEMENT DU JEU

« BAYER – BETTERAVENIR- Climate FieldView »

ARTICLE 1 :

BAYER S.A.S., Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 112 539 893 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 562 038 893, dont le siège social est situé 16, rue Jean-Marie Leclair, 69009 LYON, France, organise en France métropolitaine (Corse non comprise) pour son activité Crop Protection France (ci-après désignée « BAYER »), du « 25/10/2023 » au « 26/10/2023 » inclus, un jeu intitulé « Jeu-concours – BETTERAVENIR – Climate FieldView » (ci-après désigné le « Jeu ») à destination des agriculteurs en visite sur le salon « BETTERAVENIR » ayant ouvert un compte Climate FieldView sur le stand Bayer.

ARTICLE 2 :

Le Jeu est une animation réservée aux agriculteurs du salon «BETTERAVENIR», professionnels, majeurs au jour de leur participation, ayant ouvert un compte Climate FieldView sur le stand Bayer pendant le salon, les 25 ou 26 octobre 2023.

Pour garantir l'impartialité du Jeu, sont exclus de la participation tous les salariés de BAYER, ainsi que les membres de leur famille, et toute personne ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Il est précisé ici que la participation ne pourra être effective que pour autant que le participant remplisse les critères précisés au présent règlement. Toute fraude sur les points qui précèdent entraîne l'invalidation de la participation.

ARTICLE 3 :

BAYER met en jeu 1 « lot » d'une valeur de 1000 euros TTC (€ prix recommandé) :

- 1 lot Climate FieldView comprend :
 - 1 abonnement à FieldView Plus (valeur 300€)
 - 1 drive FieldView (valeur 280€)
 - 1 adaptateur pour matériel FieldView (Valeur 120€)
 - 1 ipad Apple, 2021, 64 Go (Valeur 300€)

Le principe du jeu est le suivant :

Sur le salon « Betteravenir » qui se tiendra du 25 au 26 octobre 2023, les agriculteurs qui auront ouvert un compte Climate FieldView sur le stand Bayer seront inscrits au tirage au sort pour remporter le lot. Un formulaire papier de confirmation de participation au jeu sera à remplir par l'agriculteur avec confirmation de son accord pour participer au jeu (nom, jour de participation, signature et croix pour accord). Le tirage au sort pour désigner les gagnants sera effectué à l'issue du Salon. En cas d'incompatibilité entre le matériel de l'agriculteur gagnant et le matériel FieldView Plus, le lot sera remis en jeu et Bayer effectuera un nouveau tirage au sort parmi les inscrits du même jour de participation pour désigner un nouveau gagnant pour le lot du jour de participation.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par foyer et par jour (même nom, même prénom et même téléphone).

Seront nulles les participations de personnes n'ayant pas la qualité pour jouer telle que précisée aux articles 1 et 2 du présent règlement.

ARTICLE 4 :

Les gagnants seront prévenus par téléphone au plus tard 4 semaines à compter de la date de la fin du jeu telle que mentionnée dans l'article 3

Les lots seront envoyés aux gagnants en colis suivi ou remis en main propre par le correspondant FieldView à l'adresse renseignée par le gagnant sur le formulaire d'inscription à FieldView Prime.

Sur demande écrite des participants au jeu concours, Bayer pourra fournir le nom du gagnant.

ARTICLE 5 :

Le lot remporté dans le cadre du présent Jeu ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

BAYER ne saurait être tenue responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des lots.

ARTICLE 6 :

Les données à caractère personnel des participants au Jeu font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la société organisatrice, BAYER.

Le traitement des données sera la collecte des données de contact des participants au jeu ainsi que l'enregistrement de ces mêmes données dans une base de données BAYER, la finalité étant la prise en compte de la participation au jeu, l'attribution du lot gagnant et l'envoi de communications électroniques ultérieures en lien avec les pratiques du monde agricole.

Les données personnelles des participants seront conservées pour une durée n'excédant pas 1 mois après le dernier contact avec les personnes concernées.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et aux dispositions du Règlement Général à la Protection des Données du 25 mai 2018, chaque participant au Jeu dispose de droits sur ses données qu'il pourra exercer en s'adressant au Délégué à la Protection des Données de Bayer SAS par mail à l'adresse suivante DPO-BayerFrance@bayer.com et être accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité portant la signature du demandeur. Pour connaître la liste exhaustive de ses droits, le participant pourra se référer à la politique de confidentialité de BAYER (Annexe 1).

Les personnes qui auront demandé que leurs données soient supprimées avant la fin de la période du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 7 :

BAYER ne saurait être responsable au cas où ce Jeu venait à être écourté, prolongé ou annulé pour cause de force majeure. Dans ces conditions, BAYER se réserve le droit d'écourter, prolonger ou d'annuler le présent Jeu à tout moment.

De même, BAYER se réserve le droit de modifier le lot mis en jeu en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. Dans ce cas, elle s'efforcera de le remplacer par un lot équivalent de valeur égale ou supérieure.

BAYER, ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation du fait de la mise en œuvre des présentes dispositions, visant à engager sa responsabilité.

ARTICLE 8 :

Le règlement complet de ce Jeu est disponible sur simple demande écrite adressée à : BAYER S.A.S. – REGLEMENT DU JEU « Jeu concours — BETTERAVENIR – Climate FieldView – 16, rue Jean-Marie Leclair – 69009 LYON ou auprès de Maître Perrier, Commissaire de Justice Associé de la SELARL JURIKALIS – 2 rue Childebert – 69002 LYON chez lequel il est déposé.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

ARTICLE 9 :

Tous les textes portant mention du Jeu, figurant sur le document BAYER sont considérés comme les annexes au présent règlement.

ARTICLE 10 :

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu ne pourra être prise en compte que dans un délai de deux (2) mois à partir de la fin du Jeu.

Ce jeu est organisé en France métropolitaine et est régi par la loi française.

ARTICLE 11 :

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, règlements en tous points conformes à l'original déposé chez Maître Perrier, Commissaire de Justice Associé de la SELARL JURIKALIS – 2 rue Childebert – 69002 LYON.

ARTICLE 12 :

Tout participant au présent Jeu autorise, s'il devient gagnant, la publication de son nom et de son adresse.

Annexe 1

Déclaration de Confidentialité

Bayer S.A.S. | 1269 | France (ci-après « nous », « notre » et « nos »), en sa qualité de responsable du traitement de vos données personnelles, souhaite vous fournir des informations sur le traitement de vos données personnelles.

Traitement des données personnelles

Dans ce qui suit, nous expliquons la ou les finalités du traitement ainsi que, pour chaque finalité, les catégories de données à caractère personnel, la base juridique, la durée de conservation et soit la source d'où proviennent les données, soit, si elles sont collectées auprès de la personne concernée, si la disposition est une exigence et les conséquences possibles d'un défaut de fourniture :

Participation au concours FieldView à Betteravenir 2023

Vos informations personnelles (ex. nom, prénom, email et téléphone) seront utilisées à des fins de communication dans le cadre du jeu concours uniquement et pour la remise du lot.

La base juridique du traitement de vos données aux fins susmentionnées est que le traitement est nécessaire pour prendre les mesures nécessaires pour conclure un contrat avec vous et/ou pour l'exécution d'un contrat avec vous, art. 6(1)(b) Règlement général sur la protection des données (« RGPD »).

Sans accès à vos données personnelles tel que spécifié ci-dessus, votre participation au concours ne sera pas possible.

Vos données seront conservées dans un formulaire électronique (fichier Excel) pour une durée de 1 mois après l'annonce des gagnants, date après laquelle les informations seront détruites.

Destinataires des données personnelles

Traitement sur commande

Pour le traitement de vos données personnelles, nous utiliserons dans une certaine mesure des prestataires de services spécialisés qui traitent vos données en notre nom (par exemple pour le support informatique ou les services cloud).

Ces sous-traitants sont soigneusement sélectionnés et contrôlés régulièrement par nos soins. Sur la base des accords de traitement de données respectifs, ils ne traiteront les données personnelles que conformément à nos instructions.

Affiliés

Nous pouvons partager vos données personnelles avec nos affiliés du groupe Bayer, si nécessaire aux fins décrites ci-dessus.

Autorités et institutions étatiques

Nous pouvons partager vos données personnelles avec des organismes chargés de l'application de la loi ou d'autres autorités et institutions étatiques si la loi l'exige ou si cela est nécessaire aux fins décrites ci-dessus.

Avocats externes

Afin d'étayer les décisions judiciaires et de poursuivre ou de nous défendre contre des actions en justice, nous pouvons partager vos données personnelles avec des avocats externes.

Acheteurs potentiels dans le cadre de Fusions & Acquisitions

Nous pouvons partager vos données personnelles avec un acheteur potentiel en cas d'acquisition, de fusion ou de tout autre type de transfert d'entreprise ou d'actifs impliquant un changement de propriété ou de contrôle nous concernant ou concernant nos services.

Informations sur vos droits

Vous disposez généralement des droits suivants en vertu des lois en vigueur régissant la confidentialité des données :

- Droit d'information sur vos données personnelles stockées par nous;
- Droit de demander la correction, la suppression ou la limitation du traitement de vos données personnelles ;
- Droit de s'opposer à un traitement fondé sur un intérêt légitime ou un intérêt public, à moins que nous ne soyons en mesure de prouver qu'il existe des raisons impérieuses et justifiées remplaçant vos intérêts, droits et libertés, ou qu'un tel traitement est effectué à des fins d'affirmation, d'exercice ou de défense de droits légaux ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données;
- Lorsque vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement avec effet futur. Un tel retrait n'affectera pas la licéité du traitement avant le retrait.

Contacts

Pour toute question que vous pourriez avoir concernant la confidentialité des données, ou si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez adresser votre demande à notre [formulaire de contact](https://www.bayer.com/en/contacting-data-privacy) (<https://www.bayer.com/en/contacting-data-privacy>), envoyer un e-mail à data.privacy@bayer.com ou contacter notre responsable de la protection des données de la société à l'adresse suivante :

Data Privacy Officer
Bayer S.A.S
16, rue Jean-Marie Leclair,
69009 Lyon, France